



Thônex



**Thônex sur la voie du
développement durable**

Sommaire

Avant-propos 2

Pascal Uehlinger, maire
François Fortuna, responsable de projet

Préface 3

François Longchamp

Introduction 4

1. Qu'est ce que le développement durable? 4
2. Le modèle du « capital de développement » 4

Actions « développement durable » déjà mises en œuvre à Thônex 5

Responsabilité écologique 6

1. Sauvegarde des ressources naturelles 6
2. Gestion des eaux 8
3. Sauvegarde de la biodiversité 9
4. Gestion des déchets 11
5. Mobilité 12
6. Système de management environnemental (SME) 15

Efficacité économique 16

1. Finances publiques 16
2. Economie et emploi 17

Solidarité sociale 18

1. Infrastructures 19
2. Protection des personnes et des biens 21
3. Promotion de la santé 22
4. Encouragement à la formation et à la culture 23
5. Répartition équitable, égalité des chances et lutte contre l'exclusion 25
6. Renforcement de la cohésion sociale 26
7. Solidarité internationale 29
8. Promotion de l'esprit « développement durable » 30

Conclusion/Perspectives 31

Avant-propos

Agenda 21: Entre théorie et réalité



Thônex est aujourd'hui très engagée sur la voie du développement durable.

La notion de développement durable a pris son essor en 1992 au sommet de Rio avec trois perspectives essentielles: le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.

Cette notion de développement durable nécessite un engagement de la part de différents acteurs à plusieurs niveaux: l'Etat, la Commune et l'individu. Notre rôle au niveau de la Commune est de poursuivre sur l'élan donné par l'Etat et de sensibiliser l'individu afin de le rendre plus responsable.

A Thônex, la sensibilisation de l'individu se fait de deux manières. La première est l'intéressement à des sujets importants via des ateliers de réflexion ouverts à tous les concitoyens (p.ex.: atelier sur les ondes ménagères à la Maison des Quartiers, lutte contre l'alcool chez les jeunes). La seconde est la sensibilisation de tous les élèves scolarisés sur la Commune à la notion de ressources naturelles et le moyen de les préserver au mieux.

Quant à l'engagement de notre Commune, il se traduit par des projets exemplaires tels que la mise à disposition de ses toitures pour des panneaux photovoltaïques ou l'installation d'un chauffage à pellets dans le groupe scolaire de Marcelly. Dans le futur, Thônex continuera à être exemplaire avec des apports énergétiques performants et innovants aux Communaux d'Amilly et la poursuite de l'assainissement de certains bâtiments communaux.

Pour le Conseil administratif,
Pascal Uehlinger,
Maire

Le développement durable : un fragile équilibre



Depuis quelques années maintenant le développement durable est au cœur de tous les enjeux; dans bien des sujets qui touchent la collectivité, il y a toujours un trait de développement durable pour sceller et légitimer tel ou tel projet.

Si cette démarche est tout à fait louable, le réel défi pour une Commune comme la nôtre est de mener des actions qui sont équilibrées sur les trois piliers du développement durable, à savoir les volets environnemental, économique et social.

En effet, la pratique nous enseigne qu'une démarche qui peut s'avérer très pertinente sur le point de vue social, ne l'est pas forcément sur l'aspect économique ou encore qu'une autre semble attractive de prime abord sur l'impact environnemental mais dont le bilan global en énergie grise (qui prend en compte l'énergie nécessaire au cycle de vie du projet concerné) est au final peu intéressante.

A cela s'ajoute le progrès au quotidien; la société est en constante évolution pour apporter des solutions innovantes, combler les lacunes de produits – ou concepts – novateurs d'hier qui seront frappés d'obsolescence demain.

La voie du développement durable est donc en cours d'expérimentation. Elle est certes sinieuse, quelques fois il faut même rebrousser chemin, mais au fond, elle tend vers un bien commun et c'est dans cet esprit que nous travaillons jour après jour pour laisser aux futures générations la même liberté de choix que nous connaissons aujourd'hui.

François Fortuna
Secrétaire général adjoint

Préface

Un devoir, pas une option



Le développement durable n'est pas une option. Cette formulation ancrée dans les esprits depuis le Sommet de Rio sur l'environnement de 1992 présente un caractère impératif. Elle est devenue constitutionnelle. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 2010 et 2012 (Rio+20), la Suisse a confirmé des engagements qu'il nous appartient, sur ces bases, de tenir collectivement. Tous les échelons de l'organisation politique de la société suisse sont concernés par ce processus à la fois global et local.

L'article 2 de la constitution suisse place à égalité les objectifs de développement durable, de prospérité commune, de cohésion interne et de diversité culturelle. L'article 73 demande à la Confédération et aux cantons d'œuvrer à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, sa capacité de renouvellement et son utilisation par l'être humain.

En mars 2001, Genève a été le premier canton suisse à adopter une loi sur l'action publique en vue d'un développement durable. Par cette décision, Genève transposait l'Agenda 21 de Rio dans les réalités locales. La Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 allait préciser l'injonction, notant que l'activité publique doit s'inscrire dans le cadre d'un développement équilibré, durable et d'un environnement sain.

L'Agenda 21 du canton définit une stratégie. Il délivre des orientations et précise des objectifs. Selon le principe de la délégation, il appartient à l'entité la plus proche du citoyen, la commune, de donner des impulsions, avec le soutien du canton, lui-même au bénéfice d'un appui fédéral. Le canton, par exemple, procède à une analyse thermique de l'un des plus grands bâtiments de Suisse, à Genève, le Palais des Nations. Le chantier majeur qui s'ensuit allie les objectifs énergétique et environnemental. S'agissant des communes, le facteur environnemental ne peut être dissocié de l'attention sociale, source de cohésion. L'exemple de Thônex est à ce titre probant. Le mérite de cette plaquette consiste à révéler la diversité des actions conduites par cette commune sensible et responsable.

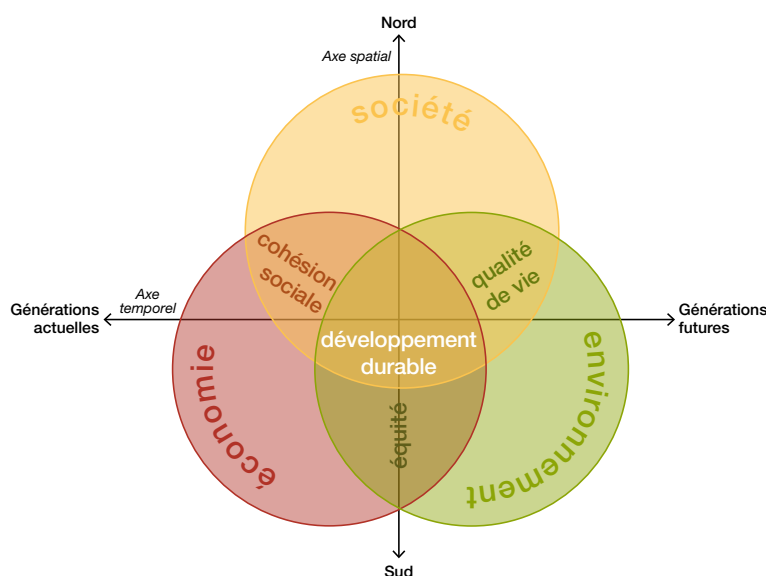
François Longchamp

Président du Conseil d'Etat

de la République et canton de Genève

Introduction

1. Qu'est ce que le développement durable ?



Le développement durable répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.
(rapport Brundtland 1987)

Pourquoi rendre « durable » le développement des activités humaines ? Pour garantir un développement dit « durable » (ou « soutenable » ou « viable », termes mieux appropriés), le Conseil fédéral a formulé trois objectifs qualitatifs à rendre compatibles : la « solidarité sociale », l'« efficacité économique » et la « responsabilité environnementale ».

« Les activités humaines doivent se dérouler dans un environnement dont la qualité est suffisamment élevée pour assurer de manière pérenne la vie, la santé et le bien-être des habitants ainsi que l'équilibre écologique et la biodiversité dans les divers milieux qui composent la région considérée ».

Le développement durable ne se décrète pas, il se construit ! Le sujet est complexe. Il n'y aura pas instauration d'un développement durable sans une puissante adaptation de nos modes de production et de consommation individuels et collectifs. Pour ces raisons, il s'agit d'associer le plus possible les habitants et les autres milieux concernés aux processus d'évaluation et de prise de décision.

À l'interface économie-société, sont concernées notamment des problématiques telles que le commerce équitable, l'économie sociale et solidaire, la création d'emplois et la formation ; à l'interface économie-environnement, l'entreprise citoyenne, les ressources renouvelables, l'écocfficacité, les technologies propres et l'écologie industrielle, enfin, à l'interface société-environnement, la répartition équitable des richesses et l'éthique économique.

Le développement durable implique donc :

- une nouvelle vision du monde,
- une nouvelle façon de se comporter,
- une gestion des ressources de la planète qui ne met pas en péril les bases naturelles de la vie,
- une priorité accordée à la précaution et à la prévention plutôt qu'à la réparation.

C'est un pari à gagner pour les générations futures

2. Le modèle du « capital de développement »

« Une société qui se développe dans le respect des principes du développement durable ne prend à la nature, à long terme, que ce que celle-ci peut lui offrir »

*Office fédéral du développement territorial (OFDT-ARE)
Conseil fédéral (Rapport du 16 avril 2008)*

Principe : Une collectivité n'est durable que si elle vit des intérêts générés par les capitaux (environnemental, social, économique) dont elle dispose et que la valeur globale de ces capitaux est maintenue constante au cours du temps.

En complément du modèle des trois cercles qui met en évidence l'interdépendance des trois piliers du développement durable, le modèle du « capital de développement » mis au point par la Banque mondiale en 1994, constitue une autre référence pour la politique suisse du développement durable. Il se base sur l'hypothèse qu'il existe trois « stocks de capital » :

- le stock « environnement » (air, eau, biodiversité, fertilité des sols, etc.) ;
- le stock « économie » (usines, machines, infrastructures en général...);
- le stock « société » (santé, éducation, connaissances, sécurité...).

Le capital de durabilité est obtenu par la somme de ces trois stocks de capital, qui ensemble, constituent le patrimoine d'une société.



Actions « développement durable » déjà mises en œuvre à Thônex

Historique

La prise en compte de la notion de développement durable par la commune de Thônex date de 2004, date à laquelle elle a fait réaliser un bilan de durabilité dans le cadre de l'élaboration d'un Agenda 21 communal. Le but de cette étude était d'évaluer la situation dans ce domaine afin de répondre aux questions suivantes :

- la commune de Thônex est-elle sur le chemin du développement durable ?
- quelles sont les forces et faiblesses de la commune dans cette voie ?
- quels sont les facteurs clés et où se situent les principaux goulots d'étranglement ?

Un rapport élaboré par MANECO (2004) présente un état des lieux, des objectifs, des priorités et des propositions d'actions futures concernant 16 domaines : 7 « environnement », 3 « économie et gouvernance » et 6 « social ».

Ce bilan a fait l'objet d'une large consultation auprès des associations locales et groupes politiques. La démarche a abouti à l'élaboration d'un « Plan d'actions Agenda 21 2006-2010 » (MANECO, 2006). Dix axes de travail et objectifs prioritaires ont été retenus par le Conseil municipal. Présentés sous forme de fiches d'actions détaillées, elles comprennent notamment les rubriques suivantes : objectif qualitatif et quantitatif, description de la ou des actions concrètes, service communal responsable, le ou les publics cibles, ressources financières à mobiliser, échéancier et temporalité des actions (limitées dans le temps ou permanentes), indicateurs de suivi.

La commune poursuit la mise en œuvre du « Plan d'actions Agenda 21 2006-2010 » dans le cadre d'un processus d'amélioration continue.

Avertissement

Comment les actions « labellisables » développement durable ont-elles été identifiées et sélectionnées ?

Les actions présentées dans ces pages ont été identifiées suite à une vaste consultation de documents (rapports, archives, procès-verbaux de séances, etc.) portant sur les décisions et actions entreprises au cours de ces dernières années par les autorités de la commune de Thônex. Des entretiens avec divers responsables communaux (élu, responsables de l'administration, responsable d'activités associatives) ont permis d'affiner l'analyse des actions dont la pertinence en termes de développement durable a été évaluée en regard :

- des recommandations formulées par la Confédération (Système MONET) ;
- des principaux enjeux reconnus aux échelles locale, régionale et internationale.

Cette démarche d'analyse et de rédaction a été confiée par la commune de Thônex à l'Association pour la sensibilisation au développement durable (ASDD) composée de consultants en environnement et développement durable. Ceux-ci sont actifs dans de nombreuses communes genevoises et participent aux réflexions conduites aux échelles cantonale (Conseil du développement durable) et fédérale (Office fédéral du développement territorial (ARE)).

Le système de la Confédération « MONET » pour analyser et promouvoir le développement sous l'angle du développement durable comprend 45 postulats ou principes. Ceux-ci traduisent, à l'aide de mots clés, la direction à suivre pour tendre vers le développement durable selon le découpage suivant (voir [www.bfs.admin.ch/thèmes/Développement durable](http://www.bfs.admin.ch/thèmes/Développement%20durable)) :

- responsabilité écologique,
- efficacité économique,
- solidarité sociale.



La mairie

Responsabilité écologique

1. Sauvegarde des ressources naturelles

Les enjeux DD

Actuellement, les ressources naturelles renouvelables (eau, bois) ou non (énergies fossiles), sont consommées de manière non viable à long terme. Un des objectifs centraux du développement durable passe par une réduction drastique des gaspillages et par la promotion des énergies renouvelables.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

15a. Sauvegarde des ressources naturelles

Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés.

15b. Sauvegarde de la biodiversité

La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.

16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables

Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération.

16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables

L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

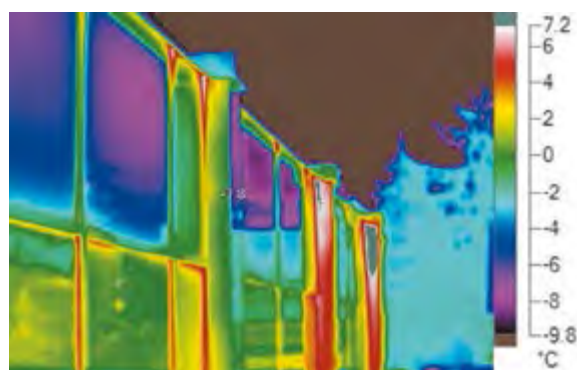
Label « Cité de l'énergie »



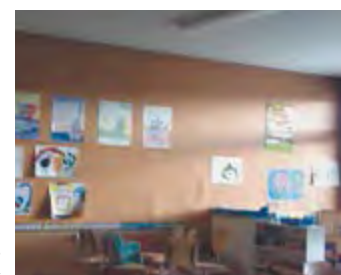
La commune de Thônex accorde beaucoup d'importance à l'amélioration de sa performance énergétique. C'est dans ce but qu'elle s'est lancée dans la démarche « Cité de l'énergie ». Ce label est une distinction décernée aux communes qui mettent en œuvre une politique concrète en matière d'énergie, de transport et d'environnement. Evaluée sur six domaines clés (développement territorial, installations communales, approvisionnement, mobilité, organisation interne et communication), la commune a obtenu sa labellisation en 2010 et poursuit ses efforts dans une démarche d'amélioration continue. Thônex redéfinit ainsi régulièrement des objectifs assortis d'un cahier des charges et d'une planification pour chaque mesure à mettre en place. Le renouvellement de la certification est en cours et la commune espère qu'elle sera accordée compte-tenu des efforts consentis.

1 Réalisation d'un audit énergétique des bâtiments communaux

En complément du cadastre énergétique cantonal, la commune de Thônex a fait réaliser en 2011 une étude thermographique sur plusieurs bâtiments. Les résultats ont mis en évidence des déperditions de chaleur de trois bâtiments nécessitant des travaux de rénovation (école de Pont-Bochet, piscine et salle des fêtes). L'école et la piscine font l'objet d'une étude d'assainissement, plusieurs scénarios sont envisagés.



Thermographie et image en lumière visible d'une façade de la piscine de Thônex



Thermographie et image en lumière visible d'une salle de classe de l'école Pont Bochet



2 Lutte contre le gaspillage d'énergie

Amélioration de l'isolation des bâtiments (par exemple, pose de vitrages isolants à l'école Adrien-Jeandin en 2010 et remplacement de 185 fenêtres et portes-fenêtres des bâtiments situés aux numéros 10 à 16 du chemin Edouard-Olivet dont les travaux commencent début 2015);

Mise en place de moyens de contrôle de la consommation énergétique, notamment dans les bâtiments scolaires;

Renouvellement progressif des ampoules par des ampoules économiques en énergie selon les recommandations du bilan SIG éclairage.

3 Utilisation de ressources énergétiques renouvelables

Installation d'une chaudière à bois (pellets) pour le chauffage de l'école Marcelly (16 classes, une salle de gymnastique, une crèche, des vestiaires et la piscine communale, avec à terme, la mise en place d'un chauffage à distance) en 2010 ainsi que d'une **chaudière à gaz** à l'école Adrien-Jeandin;

Pose de panneaux solaires et photovoltaïques en toiture en 2012 sur les immeubles locatifs communaux de l'avenue Adrien-Jeandin (environ 2000 m²);

Installation de 56 m² de capteurs solaires pour le préchauffage de la piscine, avec récupération de chaleur de 60 m² pour l'eau chaude sanitaire et de quelques mètres carrés à l'école du Bois-des-Arts;

Amélioration de l'éclairage public par la pose en 2011 de deux candélabres solaires (au Centre de loisirs et à la place du Chêne-Vert).

Pour aller encore plus loin dans la démarche vers une utilisation maîtrisée de l'énergie, les autorités communales de Thônex affichent leur ferme volonté de tendre vers une société 2000 watts, avec un objectif intermédiaire ambitieux de consommation fixé à 3500 watts d'ici fin 2050. Cette ambition passe par l'accompagnement de projets comme, par exemple, celui des Communaux d'Ambilly, avec une attention particulière portée sur les différents aspects de sa qualité environnementale (dont l'approvisionnement et la gestion de l'énergie). Un effort particulier est également consenti pour sensibiliser les écoliers dans le cadre du programme « Robin des Watts » (association Terragir).

4 Création d'un cadastre de la « Planification énergétique territoriale – Etat des lieux préliminaire – thermique »

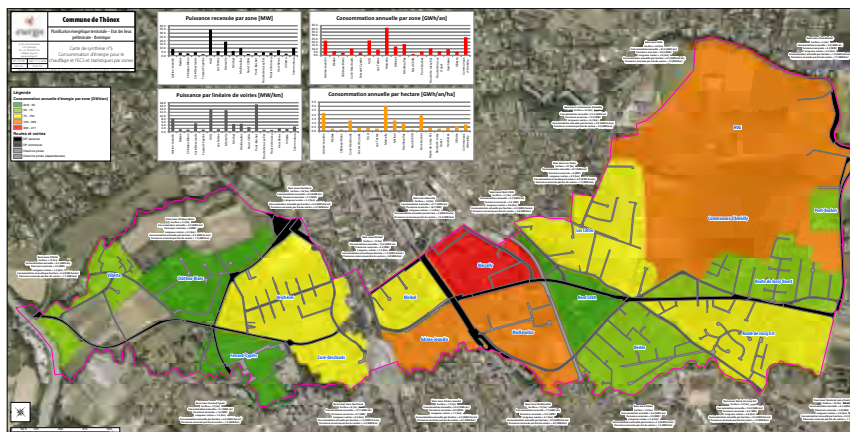
Etablis en 2014, les plans montrent à l'échelle d'un quartier ou d'une habitation des informations sur le type d'énergie utilisée, l'indice de dépense de chaleur (IDC) ou encore la consommation annuelle d'énergie. Ce cadastre thermique, consultable par la population à la mairie, servira de base pour l'élaboration d'un plan énergie communal.



Panneaux photovoltaïques sur les immeubles locatifs communaux avenue Adrien-Jeandin



Chaudière à pellets de l'école Marcelly



Cadastre de la « Planification énergétique territoriale »

2. Gestion des eaux

Les enjeux DD

« L'eau est un facteur primordial de vie et de développement des sociétés. Outre son rôle fondamental comme eau de boisson et pour les usages domestiques, elle est utilisée comme source d'énergie, comme matière première de production, comme voie de transport et comme support des activités récréatives. L'eau est un bien commun de l'humanité et chacun a le devoir de l'économiser et d'en user avec soin » (Charte de l'eau de la région lémanique, ASL-Lémaniques n° 56, 2005)

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables

Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération.

17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants

La charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables doit être minimisée. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.

17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables

Les émissions de polluants non dégradables doivent être évitées dans la mesure du possible.

18c. Précaution en cas d'incertitude

Quand il y a un risque de perturbations graves ou irréversibles, il importe de prendre des mesures de précaution, même en l'absence de certitude scientifique absolue à propos de ce risque.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Elaboration d'un Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

En réponse aux exigences légales fédérales et cantonales, la commune de Thônex élabore un « Plan général d'évacuation des eaux » (PGEE) en collaboration avec les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Vandœuvres. Le système séparatif est déjà pratiquement mis en place à Thônex (80%). Pour les 20% restant, qui concernent notamment le nouveau quartier Etienne-Chennaz, le plan quadriennal d'investissement prévoit la mise en séparatif par étapes lors de la construction des nouveaux logements. Cette préoccupation accompagne systématiquement tous les nouveaux grands projets de la commune. Cette année, l'étude porte sur le secteur occupé par les villas jouxtant les Communaux d'Ambilly au nord de la commune.

2 Amélioration de la rétention des eaux météoriques

Afin de restituer l'eau au réseau, la commune veille à maximiser la surface de sol perméable (ex. préau de l'école Marcellly, crèche, pavillon Mousse) et prévoit de créer des bassins de rétention (ex. MICA, quartier Etienne-Chennaz) ou de mettre en charge des toits permettant de restituer lentement l'eau des précipitations (ex. toit de l'école Marcellly).

3 Renaturation des cours d'eau et participation aux contrats de rivière

La commune de Thônex s'est impliquée activement dans deux « contrats de rivière » (Paysage Prioritaire Arve et Foron) et dans les programmes de renaturation des cours d'eau en collaboration avec divers acteurs intercommunaux, cantonaux ou transfrontaliers. Thônex a notamment participé en 2011 à la renaturation du Foron sous l'égide du SIFOR – Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

pour l'Aménagement et l'Entretien du Foron du Chablais Genevois – et de la Seymaz en 2014 (tronçon de 420 m renaturé dans le secteur Belle-Idée–Pont-Bochet).

Les actions entreprises dans le cadre du programme de revitalisation des cours d'eau genevois permettent d'améliorer la qualité des eaux, de favoriser la biodiversité (faune et flore), de protéger les personnes et les biens contre les risques d'inondation liés aux crues mais également de rendre au paysage sa beauté naturelle, favorisant ainsi le bien être des riverains et usagers qui trouvent là des nouveaux lieux de promenade et de loisirs.



Renaturation de la Seymaz dans le secteur Pont Bochet (après renaturation/schéma)



3. Sauvegarde de la biodiversité

Les enjeux DD

La présence d'espaces naturels et semi-naturels de surface suffisante et/ou reliés entre eux par des corridors biologiques (p.ex. cordons boisés, haies, talus...) est une condition indispensable au maintien de la diversité biologique. Lorsqu'ils sont peu soumis à la pression humaine, ces espaces permettent le développement d'une végétation indigène variée qui constitue nourriture et abri pour la faune et permet ses déplacements.

La forte réduction de la diversité biologique est un phénomène dont la gravité, à l'échelle planétaire, est largement reconnue. Celle-ci a fait l'objet d'une Convention internationale sur la biodiversité adoptée à Rio de Janeiro en 1992 par 178 Etats.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

15b. Sauvegarde de la biodiversité

La nature doit être sauvegardée dans sa diversité dynamique.

16a. Limitation de l'utilisation des ressources renouvelables

Les ressources renouvelables doivent être utilisées en deçà de leur niveau de régénération.

16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables

L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.

18a. Compensation écologique

Chaque atteinte à la nature doit être compensée par des mesures préservant la diversité biologique ainsi que la qualité des biotopes et les liaisons entre eux.

19. Respect de la durée des processus naturels

Les atteintes anthropogènes sur la nature doivent laisser assez de temps à l'environnement pour y réagir par des processus naturels.

20. Paysages naturels et cultivés convenables

L'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain doit s'inspirer des droits humains. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.

Bien que présentant peu d'espaces verts et de milieux naturels, la commune suburbaine de Thônex s'investit activement dans des actions pour la sauvegarde de la biodiversité. Ce thème figure parmi les 10 actions prioritaires de l'Agenda 21 de la commune.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

- 1 **Etablissement d'un inventaire des arbres**
- 2 **Etablissement d'un inventaire des haies et des prairies extensives favorables à la biodiversité**
- 3 **Création et entretien de biotopes favorables aux espèces végétales et animales indigènes sur plusieurs sites**

Aménagement entre 2008 et 2010 de prairies fleuries et zones de butinage au chemin de la Mousse, d'un **pierrier** pour les reptiles au Chalet Nicolas et d'un **dépôt de bois** à Adrien-Jeandin.

Aménagement d'environ 500 m² de prairie fleurie (bulbes) en partenariat avec Caran d'Ache qui met à disposition une partie de son terrain.

Plantation de haies vives (mélange d'essences) (route de Mon-Ideé, Maison des Quartiers, chemin de Chapelly) Le choix d'essences indigènes est une contrainte imposée au service des espaces verts à chaque nouvelle plantation de haie.

Traitement raisonné des pelouses (pesticides prohibés).



Prairie fleurie

Végétalisation des toits de l'école Marcelly, du nouveau funéraire et du pavillon provisoire de la sécurité municipale. De manière systématique, les toits plats des nouveaux bâtiments sont végétalisés.

Entretien paysager régulier des rives du Foron.

Entretien espacé dans le temps pour permettre aux espèces de réaliser leur cycle biologique annuel complet.



Pelouse entretenue sans pesticides (espace vert à proximité du CO du Foron)

4 Participation à la mise en œuvre des « Mesures d'accompagnement paysage » du schéma d'agglomération (MAP Foron Grand Genève) avec la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP)

Ce projet s'inscrit dans la volonté de répondre aux enjeux du « Projet paysage » (annexe 2) de la Charte d'engagement du Grand Genève. Son objectif: connecter le réseau écologique aux grands projets d'urbanisation prévus tels que le nouveau quartier de Mon-Idé-Communaux-d'Ambilly (MICA), la voie verte CEVA ou l'extension du tramway Genève-Annemasse.

En d'autres termes, renforcer la fonctionnalité du maillage vert en accentuant la pénétration de la biodiversité dans les secteurs urbanisés de la commune. « La promenade de Thônex » constitue un cheminement pour les trajets usuels (écoles, travail, commerces) ainsi que pour le délasserment et la découverte de la commune.

La MAP Foron regroupe plusieurs partenaires, dont Thônex, qui assure la mise en œuvre de 18 actions concrètes telles que l'aménagement d'espaces publics à composante nature, une renaturation de secteurs du Foron, l'épaississement de son cordon boisé, la plantation d'arbres indigènes, des semis de prairies fleuries, l'aménagement d'un belvédère...ou encore la valorisation bocagères des campagnes de la commune.

Il est à noter que les principaux enjeux identifiés dans l'élaboration de la MAP Foron touchent également d'autres principes du développement durable, tels que la valorisation du paysage urbain, la promotion de la nature en ville en lien avec les activités de loisir et de délasserment, l'utilisation des axes de mobilité douce au service de continuités biologiques ou la sensibilisation de la population.

5 Etude « Réseau nature urbaine » en collaboration avec Pro Natura

Cette étude engage la commune dans un projet pilote grandeur nature de mise en valeur et d'amélioration des espaces naturels en milieu urbain pour favoriser la biodiversité. L'étude est plus particulièrement orientée sur les jardins privés et vient en complément de la MAP Foron.

6 Création d'un espace de plantation urbain « Le jardin des amis de Thônex »

La commune de Thônex a mis à disposition un terrain pour l'aménagement d'un espace de plantation urbain. En association avec Equiterre, un potager a été créé sur cette parcelle et permet à cinquante ménages du quartier du chemin des Deux-Communes et de Marcelly de jardiner à moins de cinq minutes de chez eux. Des lots de 20 m² chacun sont également attribués à deux écoles (Pont Bochet et Marcelly) et à la crèche (Marcelly). La formation et la mise en place des lots ainsi que l'entretien durant les vacances scolaires estivales sont assurées par le service communal des espaces verts. Les jardins de poche en milieu urbain constituent des espaces publics de qualité et de proximité favorisant la santé (exercice physique en plein air,



réduction de stress), le lien social (intégration, rencontres multiculturelles, mixité sociale), les intérêts économiques (production de ses propres fruits et légumes) et environnementaux (diversité des milieux) (voir Guide « Le développement durable au détour du chemin. Trois-Chêne », p. 27).

Par ailleurs, la commune de Thônex possède deux terrains occupés par des jardins familiaux. L'un est situé derrière l'école de Pont-Bochet, l'autre au début de la route d'Ambilly.

7 Aménagement de la Voie verte

L'espace laissé libre par la « Micheline » reliant Annemasse à la Gare des Eaux-Vives suite à l'aménagement du CEVA est voué à la mobilité douce et remplira également la fonction de corridor écologique (voir Guide « Le développement durable au détour du chemin. Trois-Chêne », p. 31). Thônex est associée aux projets techniques et participe aux séances de pilotage. Elle participe à cet aménagement par la mise en place de l'éclairage et du mobilier urbain.

8 Projet d'encouragement des propriétaires de jardins à adopter une gestion écologique

La commune souhaite prochainement encourager les propriétaires de jardins à adhérer à la « Charte des jardins », un engagement moral à pratiquer un jardinage respectueux de l'environnement. Les signataires s'engagent à adopter les bonnes pratiques favorisant la survie de la flore et de la faune indigènes (voir guide « Le développement durable au détour du chemin. Trois-Chêne » page 50).

9 Information et sensibilisation des habitants

Les autorités communales utilisent plusieurs médias pour informer régulièrement les habitants de la commune et les sensibiliser à l'importance de promouvoir et protéger la nature en ville (site internet, journal « Le Chênois »). Information ciblée sur différents problèmes (ex. lutte contre les espèces envahissantes et le feu bactérien).

10 Campagnes de surveillance et d'arrachage de plantes envahissantes

Les collaborateurs du service des espaces verts veillent à la bonne santé des plantes sur le terrain communal et suivent régulièrement des formations à Lullier sur différents sujets (feu bactérien, maladie du chanvre coloré, taille etc.). De l'information est diffusée sur le site internet communal à l'intention des propriétaires privés et des campagnes de surveillance et d'arrachage de plantes envahissantes sont réalisées (par exemple, cotonéasters).

4. Gestion des déchets

Les enjeux DD

Depuis 1950, la quantité de déchets urbains produits en Suisse a plus que quadruplé. Les impacts environnementaux et financiers liés à cette production grandissante et au traitement (incinération) est considérable. Gérer les déchets selon les préceptes du développement durable implique de diminuer leur production, ce qui permet de limiter la consommation des ressources et les charges à dégrader, donc les risques d'altération de la qualité de l'environnement au moment de leur élimination.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

17a. Limitation des déchets biodégradables et des polluants

La charge environnementale occasionnée par les déchets et polluants dégradables doit être minimisée. La pollution ne doit en aucun cas dépasser le seuil d'absorption des écosystèmes.

17b. Arrêt des émissions de polluants non biodégradables

Les émissions de polluants non dégradables doivent être évitées dans la mesure du possible.

18b. Minimisation des risques écologiques

Il ne faut tolérer les risques d'accidents ayant des répercussions à grande échelle sur l'être humain et la biosphère que dans la mesure où ils n'entraînent pas de dégâts persistant plus d'une génération, et ce même en cas de sinistre total.

Les communes sont chargées d'organiser et d'assurer la collecte, le transport et l'élimination des déchets ménagers. Dans l'optique de disposer d'une base légale, chaque commune peut édicter un règlement communal. C'est le cas de Thônex qui a adopté en 2010 un « Règlement communal relatif à la gestion des déchets » permettant notamment la collecte sélective de plusieurs types de déchets.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Promotion du tri sélectif et de la valorisation des déchets

Le tri sélectif et la valorisation des déchets de la commune de Thônex ont passé de 24,1 % en 2002 à 45,9 % en 2013. Toutefois, en moyenne annuelle, ce sont encore 246,1kg/an/habitant qui sont incinérés, générant un coût annuel de Fr. 860 790.- pour la commune (Fr. 62,10/habitant). L'objectif est maintenant d'augmenter le taux de recyclage et d'améliorer les points de récupération.

Mise à disposition et amélioration des infrastructures de collectes des déchets

Des efforts importants ont été consentis par la commune pour faciliter la tâche des habitants. Totalisant déjà 16 mini-déchetteries en plus du centre de voirie, l'administration communale poursuit l'amélioration des points de récupération existants (centre de loisirs, mairie) et met à l'étude de nouveaux projets : déchetterie enterrée dans le quartier Etienne-Chennaz et projet d'acquisition d'un terrain afin d'y aménager une déchetterie enterrée au lieu dit « Les Tattes » (en remplacement de l'ancienne).

Le centre de voirie du Bois-des-Arts est maintenant ouvert le matin tous les premiers samedis du mois afin que les habitants de la commune puissent y déposer les déchets qui en temps normal doivent être apportés dans les espaces de récupération cantonaux.

Deux mini-déchetteries (Pierre-à-Bochet et chemin des Cyrès) ont été enterrées.



Information

Des actions d'information relative à la gestion responsable des déchets, destinées à tous les acteurs de la société (habitants, entreprises), sont organisées régulièrement par la commune (site internet, Le Chênois) :

- présentation d'informations spécifiques aux abords des déchetteries ;
- édition d'un calendrier communal des déchets précisant, entre autres, les jours de levées ;
- journée d'information organisées à l'intention des professionnels (régies, concierges) sur l'importance de leur rôle en matière de protection de l'environnement et de récupération sélective des déchets ;
- organisation d'une campagne de sensibilisation à la récupération des déchets effectuée par le biais d'une « Task Force déchets ». Ce groupement, composé d'une trentaine de jeunes de la commune, mène une politique active en matière de tri et de valorisation des déchets, en participant par exemple au nettoyage des sites lors des manifestations communales ou en tenant un stand d'information une fois par an encadrés par les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) ;
- organisation d'une campagne de sensibilisation des jeunes au respect et au maintien de la propreté (objectif 90% des jeunes sensibilisés) : écoles enfantines et primaires, cycle d'orientation, centre sportif de Sous-Moulin (CSSM), centre de loisirs, salle des fêtes.

2 Préservation des sols

L'utilisation irresponsable de substances et déchets dangereux pour l'environnement pendant des décennies a laissé des traces durables dans le sol.

En 2004, le Service cantonal de géologie informait la commune que cinq parcelles de son cadastre étaient considérées comme polluées conformément aux dispositions légales en cours (Ordonnance fédérale sur l'assainissement des sites pollués). Seule la parcelle n° 5407 (ancienne déchetterie intercommunale exploitée de 1949 à 1963) nécessite un assainissement. Celui-ci est en cours actuellement.

5. Mobilité

Les enjeux DD

Les besoins en mobilité ont fortement augmenté au cours de ces dernières années, que ce soit pour se rendre au travail, accompagner les enfants à l'école, faire du sport ou ses courses. Or, les transports motorisés, en particulier individuels, provoquent des nuisances sur la santé humaine et l'environnement (qualité de l'air, bruit, consommation d'énergie), ainsi qu'un accroissement de l'insécurité (risques d'accidents favorisés par la vitesse excessive de certains véhicules malgré les limitations). L'objectif est de développer la mobilité douce (marche, vélo) et l'écomobilité (transports en commun, auto-partage) sur le territoire communal.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

2b. Promotion de la santé

La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée.

3b. Développement compatible avec le bien-être

L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.

15a. Sauvegarde des ressources naturelles

Les ressources naturelles doivent être sauvegardées durablement et les dommages existants réparés.

16b. Limitation de l'utilisation des ressources non renouvelables

L'utilisation des ressources non renouvelables doit être maintenue à un niveau ne dépassant pas celui du potentiel de développement des ressources renouvelables.

18b. Minimisation des risques écologiques

Il ne faut tolérer les risques d'accidents ayant des répercussions à grande échelle sur l'être humain et la biosphère que dans la mesure où ils n'entraînent pas de dégâts persistant plus d'une génération, et ce même en cas de sinistre total.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

Plusieurs grands axes de circulation et une voie ferroviaire traversent le territoire communal de Thônex générant des nuisances importantes. La commune a mené une réflexion globale sur la problématique de la mobilité et met en œuvre de nombreuses actions afin d'améliorer la fluidité du trafic et de limiter les nuisances.

1 Promotion de la mobilité douce

Elaboration d'un plan directeur de la mobilité douce

Ce plan vise à promouvoir la mobilité douce (marche à pied, vélos) sur le territoire de Thônex comme troisième pilier du système de mobilité de Genève, à égalité avec les deux autres modes, les transports individuels motorisés et les transports publics. Objectifs visés: augmentation de la mobilité et promotion de la santé de la population.

Le Plan directeur des itinéraires (piétons, vélos) est entré en vigueur dans la commune de Thônex le 9 juin 2009 (arrêté du Conseil d'Etat). Une carte des itinéraires a été éditée en collaboration avec la commune de Chêne-Bourg.

Aménagements de cheminements pour piétons

Plusieurs cheminements ont été aménagés pour les piétons (ex. Avenue de Thônex, entre le giratoire situé à la hauteur du cimetière de Thônex et le chemin du Bois-des-Arts).

En outre, certains itinéraires ont été équipés en 2014 d'un éclairage afin d'améliorer le confort et la sécurité des usagers:

- **chemin de Mapraz** (Système de bornes de 1 m de haut éclairant le sol pour ne pas déranger la faune, avec temporisateur et permettant d'anticiper le passage des personnes ainsi qu'un détecteur près de la Seymaz, réalisation en collaboration avec la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP));
- **chemin Etienne-Chennaz** (bornes traditionnelles);
- **le chemin derrière l'EPI** (Etablissement pour l'intégration).

Plan de mobilité douce pour piétons et cyclistes (extrait)



Aménagement de pistes ou bandes cyclables sur certains tronçons

La piste cyclable prévue sur la « voie verte » (projet CEVA) devrait améliorer la traversée Est-Ouest de la commune. Les réaménagements de l'avenue Adrien-Jeandin et de la route d'Ambilly apportent des améliorations significatives pour les usagers de la mobilité douce.



Bandes cyclables, route de Jussy



Aménagement d'un parking à vélos à l'entrée du cycle du Foron

Plan d'investissement alloué à la rénovation et au développement des bancs publics

La rénovation et la création de nouveaux bancs se poursuivent à un rythme de 20 unités par an.

Organisation de lignes de pédibus en 2006-2007

2 Promotion de l'écomobilité

Mise à disposition de 10 cartes journalières CFF au prix préférentiel de Fr. 40.-

Participation à l'élaboration du plan directeur TPG

Thônex s'implique activement dans la planification des transports publics à l'échelle cantonale afin que les besoins des futurs habitants des grands projets d'aménagement (Communaux d'Ambilly) et des usagers de la Voie verte (CEVA) soient pris en compte.

La Commune s'est également prononcée favorablement en ce qui concerne le projet de réaménagement complet de la place située dans le secteur de la douane (Moillesulaz), dont l'objectif est de faire face aux conséquences sur la mobilité du prolongement du tramway jusqu'à Annemasse.

Demande formelle adressée par la commune au canton pour une mise en site propre des transports publics

Cette demande transmise en août 2010 concerne plus particulièrement le tronçon compris entre l'avenue Tronchet et la route de Jussy. Cette mesure aura pour conséquence la suppression d'un certain nombre de places de stationnement sur l'avenue Tronchet. Le principe d'une réservation d'un espace suffisant pour les transports publics a reçu l'aval du Conseil d'Etat. L'objectif est la mise en site propre de la traversée Nord-Sud de la commune dans le but, à terme, de relier le quartier MICA à la rue de Genève.

Remplacement des abribus sur le territoire communal

Afin de protéger les usagers des transports publics des intempéries et d'améliorer leur confort, des abribus sont remplacés par des modèles de dernière génération.

Projet d'augmentation du nombre de places des parkings-relais (P+R)

Les P+R de Sous-Moulin et de Moillesulaz proposent maintenant collectivement un total de 1280 places de parc suite à la surélévation du P+R de Sous-Moulin en 2009.



Abribus à l'avenue de Thônex

3 Gestion / modération de la circulation

Etude de la gestion globale des voies de circulation

Pour les projets cantonaux et transfrontaliers, il est nécessaire d'engager une réflexion globale en termes de circulation. La commune de Thônex s'implique activement dans l'étude de ces projets afin de veiller, notamment, à la création des dessertes adéquates avec le futur quartier des Communaux d'Ambilly, ou à l'aménagement de la voie verte en lien avec le CEVA.

Cette étude, réalisée en 2010 et à laquelle la commune de Chêne-Bourg a été associée, a pour objectif d'optimiser le réseau routier primaire et de diminuer le trafic à l'échelle du quartier. Elle a permis d'identifier et fixer des axes prioritaires d'intervention, notamment en relation avec les projets de développement en cours: élargissement de l'avenue de Thônex, instauration de zones 20 et 30km/h, sécurisation de la route de Genève, élargissement du pont dans le prolongement de la route de Sous-Moulin, optimisation de la circulation dans le périmètre du centre sportif (voitures, piétons, cyclistes), revalorisation de la qualité paysagère (plantations).

La réalisation du diagnostic des axes à assainir est en cours de finalisation. Les résultats permettront de définir un programme d'actions prioritaires.

Mesures de ralentissement de la vitesse

De nombreuses mesures visant à réduire la vitesse sur les routes communales ont déjà été prises par la commune. Des zones 20 km/h (zones de rencontre) ont été créées dans le hameau de Villette en 2009. Le chemin Etienne-Chennaz, qui dessert le nouveau quartier du même nom, fait l'objet d'un projet de zone 30 km/h (en cours d'instruction auprès des autorités cantonales). Cette mesure permet de réduire les émissions polluantes atmosphériques.

Le périmètre de la place située devant le cimetière a entièrement été réaménagé en 2014 et a permis de créer: a) une zone 20km/h prolongée sur le chemin des Cyprès et b) des places de stationnement pour les deux-roues et pour les personnes à mobilité réduite. En face de la caserne des pompiers, un nouveau parking de 24 places permet désormais d'accueillir les visiteurs du cimetière.

Amélioration de la sécurité des usagers

Le réaménagement complet de l'avenue Adrien-Jeandin sera réalisé en 2015 grâce au crédit de construction voté par le Conseil Municipal en 2014. Ce projet prévoit la création de pistes cyclables, des mesures de modération du trafic, une revalorisation paysagère et la pose d'un revêtement phono-absorbant permettant un assainissement des nuisances sonores conformément aux exigences légales.

En 2014 un réaménagement partiel de la route d'Ambilly (périmètre de la douane) a permis de créer un nouveau trottoir et passage pour piétons ainsi que la mise en place de mesures de ralentissement du trafic (création d'un seuil et d'un coussin berlinois).

Réduction des nuisances sonores du trafic

Dans la continuité de l'action cantonale sur la route Blanche, la commune prévoit la pose de revêtement phono absorbant sur le tronçon de l'avenue Adrien-Jeandin en 2015 pour réduire les nuisances sonores.

Evolution de la politique de stationnement

La politique communale de stationnement a sensiblement évolué avec l'introduction au 1^{er} mai 2014 des zones à macaron qui favorisent le stationnement des habitants et commerçants au détriment du stationnement pendulaire.



Aménagement en zone 20 km/h

6. Système de management environnemental (SME)

Les enjeux DD

Les administrations publiques se doivent de montrer l'exemple en matière de développement durable en intégrant ses principes à tous les niveaux de l'administration et des services.

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte systématiquement l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire. Mettre en place une démarche de type « système de management environnemental » (SME) permet à la commune de gérer de manière globale et cohérente les problématiques environnementales en intégrant les bonnes pratiques. Il s'agit pour elle d'intégrer les questions d'environnement et de développement durable dans les activités de tous les services de l'administration communale.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

12a. Production compatible avec l'environnement

Les charges et risques environnementaux des entreprises doivent être minimisés, leurs flux de matière et d'énergie doivent être optimisés.

12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement

La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement.

12c. Information transparente des entreprises et des consommateurs

Au sein et en dehors des entreprises, il convient de mettre en place des systèmes d'information (ou de management environnemental) permettant d'assurer autant que possible une production et une consommation durables.

18c. Précaution en cas d'incertitude

Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, il importe de prendre des mesures de précaution, même en l'absence de certitude scientifique absolue à propos de ce risque.

20. Paysages naturels et cultivés convenables

L'aménagement du cadre de vie naturel de l'être humain doit s'inspirer des droits humains. L'être humain doit pouvoir vivre dans des paysages naturels et cultivés convenables.

Bien qu'un système de management environnemental (SME) ne soit pas appliqué formellement, l'administration communale de Thônex met en place de bonnes pratiques qui suivent les mêmes principes d'intégration des questions d'environnement au sein des services.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Revue systématique des incidences « Développement Durable » dans chaque projet de grande envergure.

L'administration communale revoit chaque projet sous l'angle du développement durable, y compris pour ses projets internes. Ceci est formalisé dans un nouvel objectif qui émane d'un atelier agenda 21 : la construction du nouveau bâtiment administratif doit être exemplaire du point de vue de la gestion énergétique et au sens plus large, du développement durable.

2 Adoption de bonnes pratiques au sein des services de l'administration communale

Promotion de l'écologie au bureau

- consommation et choix de matériaux (politique d'achats responsables : papier, meubles),
- élimination et recyclage des déchets (papier, toner de photocopieuse...),
- sensibilisation aux économies d'énergie (communication par flyers).

Gestion extensive des espaces verts

- lutte contre la pollution : renoncement à l'utilisation des désherbants ou autres pesticides par le service des espaces verts, afin de préserver les sols, la flore et la faune,

- lutte contre les parasites dans les serres par l'apport d'insectes prédateurs appropriés (ceci depuis quelques années maintenant).

Diminution de la consommation d'eau

- diminution du débit des fontaines publiques,
- pose de boutons poussoirs dans les zones sanitaires dans les écoles.

Diminution de la consommation d'énergie

Actions menées par Terragir dans tous les groupes scolaires de la commune (voir la partie « Responsabilité écologique/1. Sauvegarde des ressources naturelles » et « Solidarité sociale/7. Solidarité internationale »)

Mise en place de systèmes de production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire thermique)

Voir la partie « Responsabilité écologique/1. Sauvegarde des ressources naturelles ».

Récupération de l'eau de pluie et utilisation pour l'arrosage des jardins

Cette récupération permet une économie d'eau potable.

Education à l'environnement : organisation de séminaires de formation

Formation des collaborateurs ayant pour thème l'environnement (la nature en ville, mobilité douce, etc.) ou l'attitude intérieure positive. Plus spécifiquement, le personnel des espaces verts participe à une formation continue à l'école d'horticulture à Lullier (taille, maladies des plantes etc.).

Achat de véhicules électriques

- une camionnette électrique pour relever les poubelles de manière écologique;
- six vélos électriques pour le personnel de l'administration et les travailleurs sociaux hors-murs (TSHM).

Efficacité économique

1. Finances publiques

Les enjeux DD

L'endettement public, lorsqu'il est élevé et endémique, peut porter un préjudice significatif aux générations futures. Fin 2013, l'Etat de Genève présentait un endettement de près de 13 milliards de francs (soit presque Fr. 27 000.– par habitant), alors que les communes genevoises enregistraient une dette totale de 2,1 milliards. Pour appréhender la situation d'une collectivité en la matière, il convient évidemment aussi de prendre en compte les valeurs du patrimoine que l'on peut opposer à une dette.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

10d. Limitation de l'endettement public

L'endettement des ménages publics ne doit être possible que dans la mesure où il ne met pas en péril la possibilité, pour les générations futures, de couvrir les besoins des individus et de la société.

11a. Prévisibilité des changements du système

Les conditions de l'économie doivent être aménagées de manière à favoriser la prise en compte du long terme et de manière à faciliter l'évolution sociale nécessaire pour faire face aux défis à venir. Les nouvelles mesures doivent être prévisibles.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

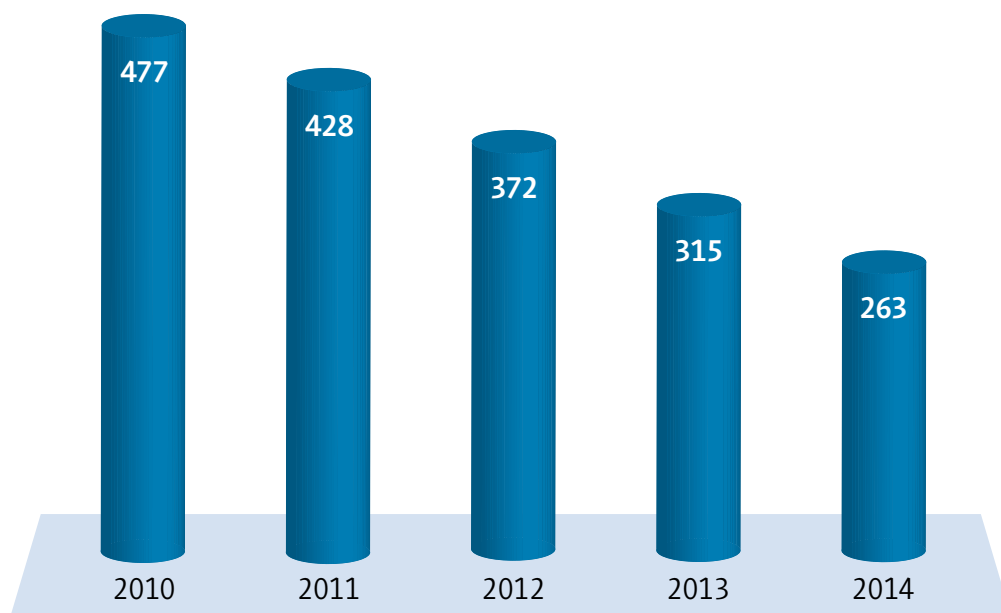
1 Limitation de l'endettement communal

En matière de finances publiques, Thônex est une commune modèle. En effet, le taux du centime additionnel est passé de 50 à 44 entre les années 1980 et 2002 et l'endettement par habitant est descendu de Fr. 477.– en 2010 à Fr. 263.– en 2014, et ceci en dépit de gros investissements opérés par la commune (écoles, salle des fêtes, patinoire).

Cette dette résiduelle, compte tenu des faibles taux d'intérêt, peut être largement compensée par les liquidités de trésorerie. La situation actuelle est donc saine et les frais de fonctionnement sont bien maîtrisés.

2 Mutualisation des services de l'Etat-civil

Les communes de Thônex, Chêne-Bourg et Veyrier ont regroupé leur Etat-civil dès novembre 2009 à Chêne-Bourg dans le but de partager les charges et de diminuer les coûts.



Endettement par habitant (Fr.)

2. Economie et emploi

Les enjeux DD

La crise financière et économique est devenue une crise de l'emploi, avec un coût économique et social élevé. Malgré un taux de chômage relativement faible (5,4% en 2014 contre 10,2% en France), le canton de Genève s'affiche parmi les cantons aux taux les plus hauts de Suisse. Dans un contexte de croissance de la population, le maintien de la diversité économique et de l'emploi local revêt une importance fondamentale pour les communes. L'activité commerciale occupe une position centrale dans le processus de développement; elle est à la fois source d'emplois et de revenus, vecteur de lien social et outil de revitalisation urbaine. Le maintien et le développement de places de travail est une tâche qui n'est toutefois pas aisée pour les communes, tant il est vrai que les acteurs du secteur sont multiples et répondent à des logiques propres qu'il est parfois difficile de concilier.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

10a. Promotion de l'efficacité économique

L'efficacité économique d'une société et son capital productif, social et humain doivent être à tout le moins préservés au fil du temps. Ce capital ne devrait pas seulement croître quantitativement, sa qualité devrait aussi constamment être améliorée.

10b. Ordre économique favorable à l'innovation et à la concurrence

Les conditions de l'économie de marché devraient être aménagées de telle manière que les innovations soient encouragées et qu'on puisse maintenir les marchés en état de fonctionner, voire améliorer constamment leur fonctionnement. La compétitivité et la qualité de la place économique doivent être maintenues et améliorées.

13. Emploi valorisant et permettant de gagner sa vie

Le système économique doit permettre aux personnes qui souhaitent exercer une activité professionnelle de trouver un travail valorisant qui leur permette de subvenir à leurs besoins.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Promotion économique

La commune de Thônex contribue à dynamiser les contacts entre les différentes sociétés et entreprises sises sur son territoire. Elle a organisé déjà à la fin des années 1990, en collaboration avec la BCGE et le département de l'économie du canton, des séminaires de création d'entreprises (huit soirées d'information) auxquels une soixantaine d'entrepreneurs de la commune ont participé.

Organisation de soirées d'information

Depuis 2011, la commune de Thônex organise des « Soirées d'affaire express » en collaboration avec « Sponsorize » pour faciliter les échanges d'expériences entre les entreprises locales sous la forme d'un « speed dating », c'est-à-dire des rencontres expresses avec changement d'interlocuteur toutes les trois minutes. Sur les quelque 600 entreprises payant la taxe professionnelle, environ 400 sont de très petites structures. Plus d'une soixantaine d'entre elles ont déjà participé aux trois premières soirées organisées (en 2012, 2013 et 2014) et il existe une liste d'attente pour les soirées à venir. Il est même question de créer une base de données numérique pour faciliter les échanges d'information.



« Soirées d'affaire express » (2014)

Soutien financier à Genilem

La commune de Thônex soutient financièrement Genilem, association à but non lucratif, à hauteur de Fr. 15000.– par an par le biais de parrainages. La mission de cette association est d'accompagner de jeunes entreprises innovantes dans tous les domaines (conseils, formation...); www.genilem.ch.

2 Création d'emploi

La commune veille à intégrer un certain nombre d'emplois lors de tout développement urbanistique en inscrivant dans le Plan Localisé de Quartier (PLQ) un pourcentage de surface brute réservé aux activités de nature commerciales. C'est le cas par exemple pour le quartier MICA, où la commune a imposé 15% de ce type de surfaces. L'objectif visé dans la fiche FA8 « Développement économique » de l'Agenda 21 de Thônex est de 1000 nouveaux emplois qui pourraient être créés dans le cadre des grands projets urbains, dont environ 200 lors de la réalisation des Communaux d'Ambilly.



Solidarité sociale

Les enjeux DD

La solidarité sociale est l'un des trois objectifs qualitatifs du développement durable visés par la Confédération. « Il s'agit du lien moral qui unit les individus d'un même groupe et qui forme le ciment de la cohésion sociale. Pour qu'une société existe, il faut que ses membres éprouvent de la solidarité les uns envers les autres » (Emile Durkheim).

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

1a. Garantie des droits de la personne humaine

Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.

2a. Satisfaction des besoins

La satisfaction des besoins existentiels de la population doit être assurée à long terme. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.

3a. Satisfaction et bonheur

Les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées.

3b. Développement compatible avec le bien-être

L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.



Fête du printemps

Jeu intergénérationnel
Fête de la bière
et de la choucroute



Fête Total Country



1. Infrastructures

Les enjeux DD

D'ici une vingtaine d'années, la région franco-valdo-genevoise devrait compter plus d'un million d'habitants et s'affirmer encore davantage comme l'une des régions les plus dynamiques d'Europe. Pour maîtriser cette croissance et permettre d'accueillir à terme autour de 200 000 nouveaux habitants, différents secteurs de développement doivent être pris en compte et des infrastructures adéquates doivent être aménagées.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

2a. Satisfaction des besoins

La satisfaction des besoins existentiels de la population doit être assurée à long terme. La population doit disposer d'une certaine marge de manœuvre pour assurer la couverture des besoins matériels et immatériels qui vont au-delà des besoins existentiels.

3b. Développement compatible avec le bien-être

L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.

12b. Consommation sociale et compatible avec l'environnement

La consommation de biens et de services doit répondre à des critères d'équité et de respect de l'environnement.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Création de logements

Deux grands projets de développement régionaux sont situés sur la commune de Thônex, les Communaux d'Ambilly et Clair-Val. Ils visent à satisfaire les besoins très importants en logements du canton.

Près de 1300 logements devraient ainsi être créés sur le territoire communal d'ici 2023 (en deux étapes) dans le cadre des Communaux d'Ambilly. Après ces deux premières étapes, il restera deux réserves de terrain à bâtir d'un potentiel d'environ 1000 logements.

Thônex a adopté une politique d'aménagement du territoire respectueuse de l'environnement et en conformité avec les principes de développement durable. Cet objectif fait partie des dix priorités inscrites dans l'Agenda 21 communal (fiche action 6). Chaque projet passe à travers le filtre d'une évaluation développement durable et des études préalables par domaine sont effectuées afin de respecter les exigences posées par la commune dans le Plan Directeur communal (PDCoM). Elles concernent :

- l'utilisation du sol (préservation des espaces verts);
- la mixité des activités;
- l'équipement public de proximité;
- l'habitat (gabarits et densité, mixité, taille des logements, qualité);
- la mobilité (renforcement des dessertes TPG, des zones piétonnes et des pistes cyclables, aménagement de parkings);
- le financement.

Ces critères sont appliqués au projet Mon Idée-Communaux d'Ambilly (MICA) qui vise une urbanisation harmonisée et échelonnée dans le temps, conçue pour être un vaste « quartier durable ». Dans ce but, la municipalité de Thônex a adopté le 22 février 2004 les principes cadres de la Charte de qualité MICA. Cette Charte comprend :

- un concept énergétique basé sur les énergies renouvelables (par exemple étude du potentiel géothermique);



Projet des « Communaux d'Ambilly » (MICA) avec en orange les premiers bâtiments en construction, en bleu et en rose les espaces destinés aux futurs équipements publics et constructions.

- la construction de logements à faible consommation énergétique;
- une gestion des eaux claires à ciel ouvert;
- la préservation de la biodiversité.

Sur le plan social, l'attention est portée sur la qualité des espaces de rencontre favorisant le bien-être des usagers et la mixité sociale.

Sur le plan économique, il est prévu la construction de logements abordables au plus grand nombre. Des infrastructures et équipements correspondant aux besoins de la population et proportionnés à l'urbanisation attendue sont également prévues.

Le projet MICA (36 hectares) prévoit notamment des places publiques, parcs, jardins collectifs (potagers urbains) et une mixité fonctionnelle et sociale (surfaces réservées aux infrastructures publiques dont deux groupes scolaires et 15% des surfaces destinées aux activités commerciales).

Le projet Clair-Val prévoit la construction de trois immeubles de quatre étages (85 logements), d'un bâtiment à encadrement social de type IEPA (immeuble avec encadrement pour personnes âgées) ainsi qu'un parking souterrain.

2 Elaboration d'un plan des transports

Dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet MICA, un programme de transports est élaboré. Il comprend une desserte par les transports publics, un nouveau maillon routier et un réseau secondaire de voies d'accès intégrant tous les modes de déplacement (voitures, bus, cycles et piétons).

3 Création de places de crèche

Afin de répondre aux besoins croissants en matière de places d'accueil de la petite enfance et de proposer des structures adéquates aux jeunes générations, Thônex a créé des places de crèche et rénove petit à petit ses complexes scolaires. La commune dispose actuellement de 143 places de crèche plein temps.

Création de l'Espace de vie «EVE Marcellly». La création de cet espace permet d'offrir 60 places de crèche, ouvertes depuis septembre 2009, augmenté à 75 places en 2015.

Agrandissement et rénovation (mise aux normes) de la crèche «Bout'choux» de 15 à 25 places en 2009.

4 Amélioration des infrastructures scolaires

Rénovation du complexe scolaire Marcellly-Tronchet en juin 2010. Celui-ci comprend des locaux parascolaires, une salle de gymnastique, un restaurant scolaire ainsi qu'une aire de jeu multisports construite entre les immeubles locatifs et l'école. Une chaudière à bois relayée au besoin par une chaudière à gaz (installation qui devrait dans un second temps constituer un réseau de chauffage à distance) a également été installée.

Ouverture de l'école ARC en automne 2010 et de **l'ACORE** en automne 2014 destinées à accueillir les enfants en situation difficile ou en échec scolaire pour préparer leur réinsertion dans le système traditionnel (convention de partenariat avec la Commune)

Création d'un restaurant scolaire de 100 places
La commune a profité de la mise aux normes des équipements de l'école Adrien-Jeandin pour créer un nouveau restaurant scolaire de 100 places (également à disposition des sociétés locales). Les travaux de rénovation ont également compris le changement des chaudières pour passer au chauffage au gaz et la réfection de la salle de gymnastique avec le remplacement des vitrages et du sol en vue d'améliorer les isolations phonique et thermique.

Réadaptation des locaux de la crèche «EVE Marcellly» pour une exploitation étendue

Plusieurs modifications ont été apportées dans la cuisine pour permettre l'installation d'armoires réfrigérées destinées au stockage de marchandises et la préparation des repas sur place.

Mise aux normes et «relooking» de la crèche «Eve Chapelly» en 2010.

Réhabilitation de la butte et de l'espace de jeux du préau de l'école Adrien-Jeandin

Le budget a été voté par le Conseil municipal en mai 2014 pour la mise aux normes de l'espace de jeux (toboggan, escalier...).

Création d'un nouveau groupe scolaire de 16 classes

Le budget de l'organisation d'un concours pour la réalisation d'une école sur le périmètre des Communaux d'Amilly a été voté en mars 2014 et le mandataire gagnant a été présenté au public lors du vernissage des lauréats du concours le 24 janvier 2015.

Inauguration
EVE Marcellly
en septembre 2009



Cuisine de la crèche EVE Marcellly réadaptée pour améliorer la qualité des prestations fournies

2. Protection des personnes et des biens

Les enjeux DD

Les rapports d'activité de la police signalent une augmentation du nombre d'infractions au cours de ces dernières années dans le canton de Genève. Si la situation qui prévaut dans notre région reste enviable à cet égard par rapport à d'autres ailleurs dans le monde, un sentiment d'insécurité (basé ou non sur des éléments objectifs) existe néanmoins dans les communes genevoises. Des mesures de prévention et de répression sont nécessaires pour maintenir la sécurité et l'ordre public.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

1a. Garantie des droits de la personne humaine

Chaque individu a le droit à l'épanouissement de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.

1b. Limites de la liberté individuelle

L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir.

6b. Promotion de la paix et de la démocratie

La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.

La présence dissuasive et les efforts de prévention de la police municipale, de la gendarmerie et des gardes-frontière mobiles ont contribué à améliorer la situation dans la commune de Thônex. Des actions ciblées et une présence accrue sur le terrain permettent aux acteurs de rue de combattre les incivilités et de faire reculer le sentiment d'insécurité. La chaîne socio-sécuritaire a été renforcée avec l'arrivée des correspondants de nuit qui apportent un plus à l'action des travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) et de la police municipale.

Concernant la sécurité routière, le nombre d'accidents annuels recensés par la police genevoise oscille aux alentours de 45 à 60 en fonction des années, chiffres inférieurs à ceux rapportés par d'autres communes suburbaines (par exemple en 2013, Vernier: 212, Meyrin: 143) mais se rapprochant de ceux des communes de taille similaire (par exemple en 2013, Versoix: 54, Chêne-Bougeries: 56).

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Etablissement de partenariats entre la police municipale et les autres services communaux

La commune de Thônex cherche à adopter une démarche collaborative (échanges d'informations, dialogue) à l'interne entre les différents acteurs de la sécurité. Ainsi, des partenariats sont établis entre la police municipale et les autres services communaux, la police cantonale, les spécialistes des douanes, les correspondants de nuit et les TSHM ainsi qu'avec les communes voisines suisses et françaises.

2 Acquisition de locaux pour aménager des cellules de détention

Un budget pour l'acquisition d'anciens locaux du Crédit Suisse situés au 91 de la rue de Genève a été voté en septembre 2014 afin d'aménager des cellules de détention. Des démarches sont en cours pour en faire un projet intercommunal.

3 Augmentation du nombre d'agents de police municipale (APM)

Actuellement le nombre d'agents est de 10 et devrait passer à 11 courant 2015.

4 Achat de deux nouveaux véhicules pour la compagnie des sapeurs-pompiers

Le service du feu est équipé d'un nouveau camion avec système de porte-benne modulable permettant une utilisation polyvalente. Ce véhicule est aussi utilisé par le service de la voirie dans le but d'optimiser les dépenses communales. Un budget a été voté en septembre 2014 pour l'acquisition d'un nouveau véhicule équipé d'un système de chariots pour la compagnie des sapeurs-pompiers.



Nouveau fourgon tonne-pompe des sapeurs-pompiers

5 Appel à une société privée de surveillance

La commune a confié la surveillance de la piscine durant la haute saison à une société privée, ce qui a entraîné une diminution du nombre de vols.

3. Promotion de la santé

Les enjeux DD

Les mauvaises habitudes alimentaires et le manque d'activité tendent à provoquer un surpoids qui peut entraîner une altération de la santé. Les soins nécessités par certaines maladies induisent en outre des coûts élevés pour la société. Une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique contribuent à préserver la santé du corps et de l'esprit.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

2b. Promotion de la santé

La santé de l'être humain doit être préservée et favorisée.

3a. Satisfaction et bonheur

Les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées.

3b. Développement compatible avec le bien-être

L'évolution socio-économique et les modifications de l'environnement ne doivent pas se faire aux dépens du bien-être physique et psychique de l'individu.

La commune de Thônex abrite peu d'espaces verts et de nature sur son territoire. Cependant, les berges des rivières de la Seymaz, du Foron et de l'Arve offrent des lieux propices à la balade pour les promeneurs en quête de verdure.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Développement du Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM)

Thônex encourage la pratique du sport en mettant à disposition une infrastructure intercommunale de qualité co-financée par Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg. Elle permet aux habitants des Trois-Chêne et de la région de pratiquer seize activités sportives différentes, comme par exemple le tennis, l'athlétisme, la gymnastique, le basketball, le handball, le hockey sur glace, les arts martiaux, etc. Le centre est géré selon les préceptes de durabilité émis par un Agenda 21 spécifique et en appliquant les critères du système de management environnemental (SME), notamment dans les domaines du tri des déchets, de l'énergie et du choix de produits de nettoyage respectueux de l'environnement.

Centre Sportif Sous-Moulin (CSSM)



2 Cheminement et accès aménagés le long des cours d'eau

Un cheminement a été aménagé au bord de la Seymaz ainsi que des voies d'accès au Foron.

3 Parcours Vita

Un parcours de près de 3 km de long, situé sur le domaine de Belle-Idée, offre l'opportunité de pratiquer une activité sportive de proximité. C'est une belle occasion de se tenir en forme au cœur de la forêt. La commune de Thônex assume l'entretien annuel de ce parcours.

4 Réduction de prix pour les Thônésiens

Les Thônésiens bénéficient également de formules à prix réduit pour l'accès à la piscine et pour les abonnements saisonniers à la patinoire. Ces initiatives diminuent les inégalités et favorisent le lien social.

Piscine de Thônex



4. Encouragement à la formation et à la culture

Les enjeux DD

«Enjeux majeurs du XXI^e siècle, les problématiques liées au développement durable impliquent d'appréhender la complexité du monde dans ses dimensions sociales, économiques, environnementales, scientifiques, éthiques et civiques.»

Une «Education en vue du développement durable» (EDD) poursuit avant tout une finalité citoyenne et intellectuelle: elle contribue à la formation de l'esprit critique en développant la compétence à penser et à comprendre la complexité. L'EDD incite et favorise les approches interdisciplinaires» (Programme d'études romand).

La formation et la culture favorisent l'épanouissement de l'individu, augmentent ses chances de trouver un emploi et donnent du sens à sa vie. Elles participent au processus d'intégration.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

4b. Egalité des chances et répartition équitable

Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.

5a. Compréhension entre les personnes et les cultures

Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

6b. Promotion de la paix et de la démocratie

La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.

7a. Développement du capital humain

Le savoir collectif et l'héritage socio-culturel doivent être encouragés et enrichis durablement.

7c. Encouragement de la capacité d'apprendre

La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.

Thônex encourage la culture à travers différentes actions et des soutiens en faveur de médias et de cibles variés. Elle encourage ainsi les liens sociaux et culturels entre ses administrés et permet l'accès à la culture pour tous.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Création d'un site internet www.thonex.ch

Le site est en ligne et accessible au public depuis avril 2007 et les mises à jour sont effectuées régulièrement. L'offre en ligne de Thônex a également été enrichie d'une page Facebook en novembre 2010 qui compte à ce jour 360 mentions «j'aime».

2 Mise à disposition d'une connexion internet

Des hotspots WIFI (connexion internet) destinés plus particulièrement aux jeunes sont mis à disposition à la Maison des Quartiers, à la salle des fêtes ainsi qu'à la salle du Conseil municipal.

3 Distribution tous-ménages d'informations

4 Installation d'un écran géant

Installé sur la place des Fêtes durant les demi-finales Eurofoot en 2008 et durant le Mondial de foot (2010), il a permis aux thônésiens de partager des moments intenses et de favoriser les rencontres.

5 Organisation de fêtes multiculturelles

Des manifestations favorisant la compréhension inter-culturelle sont organisées régulièrement par le comité des fêtes et du jumelage de Thônex: en janvier, le traditionnel tournoi de jass, en mai la fête du printemps, le vide-grenier sur l'avenue Tronchet. Une bourse aux géraniums a également lieu sur le parvis de la salle des fêtes avec animations musicales, buvette et restauration. En septembre, est organisé le Thônex Total Country, en octobre la fête de la bière et de la choucroute. Le 1^{er} mardi de décembre, un concert de Noël a lieu à l'Eglise Saint-Pierre et un marché «ThôNoël» est organisé un samedi de décembre au centre de la commune. Les bénéfices des ventes de produits en relation avec Noël par les associations de quartier et sociétés communales lors de cette journée sont destinés à une association à but social choisie par le comité des fêtes et du jumelage.



Fête du printemps (2013)



Thônex Total Country (2014)



Affiche Agenda Culturel



Graveson

Le comité est également très actif dans le jumelage. Ainsi, en mai cette année, la commune recevra la commune jumelle Graveson (France) pour le 43^e anniversaire du jumelage. Durant ce week-end, diverses animations sont prévues.

De son côté, la commune de Thônex organise la fête des écoles, la fête Nationale partagée avec Chêne-Bougeries et Chêne-Bourg (tous les 3 ans; cette année, l'organisation revient à Thônex) ainsi que la fête de l'Escalade. Il faut relever également que la commune organise une soirée de bienvenue pour ses jeunes et nouveaux citoyens, à l'occasion de laquelle sont également associées les sociétés locales de la commune.

6 Soutien financier et programmation culturelle

La commune de Thônex organise 10 spectacles de proximité par année à la salle des fêtes (concerts rock et classiques, pièces de théâtre, spectacles pour enfants, etc.). Elle alloue également des subventions, notamment au Chœur Arte Musica, à la troupe de théâtre « Théâtrechamp » et à l'Orchestre des Trois-Chêne.

7 Adhésion à l'action « chèquiers culture »

Le concept a été lancé par le Département de la culture de la Ville de Genève. Les chèques sont destinés aux habitants de 21 à 65 ans à revenus modestes remplissant certaines conditions.

À Thônex, le chéquier offre six chèques de Fr 10.- permettant de faire diminuer le prix des spectacles (ils peuvent être cumulés dans leur totalité). Ils sont acceptés dans un réseau de plus de 60 partenaires dans le canton et touchent des domaines aussi divers que le théâtre, les concerts, le cinéma, les festivals, les musées, les expositions ou encore les spectacles. Les chèques sont valables durant l'année en cours et donnent la possibilité également d'inviter quelqu'un pour autant que le bénéficiaire du chéquier soit présent.

Dès 2015, le chéquier s'ouvre aux personnes au chômage ou bénéficiant d'une rente AI, pour autant qu'elles répondent aux autres critères d'attribution (domiciliées dans la commune, âgées entre 21 et 65 ans, ni étudiants, ni bénéficiant d'un subside A, B ou 100% de l'assurance maladie).

8 Rénovation de lieux culturels

Rénovation de la salle de l'école du Bois-des-Arts. La rénovation de cette salle vise à procurer un lieu de taille modeste (200-250 places) pour les spectacles de proximité.

Rénovation de la salle des fêtes. Diverses rénovations et adaptations ont été réalisées entre 1998 et 2014 (scène, système de ventilation, bar VIP, chaises spectateurs, système de sonorisation et d'éclairage).

9 Mise à disposition de la salle des fêtes

Un partenariat avec la société Opus One a été créé le 1^{er} septembre 2012. Sous le concept « Thônexlive », elle organise une quinzaine de concerts par année.

10 Nomination d'un délégué culturel

Thônex a nommé un délégué culturel le 1^{er} janvier 2013.

11 Edition de l'Agenda culturel chênôis

L'Agenda paraît au printemps, en automne et en hiver. Il donne des informations aux habitants relatives aux manifestations à venir. Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres par La Poste.

12 Préservation du patrimoine

Thônex s'est associée à Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries en 2008 dans le cadre de la rénovation de la « Villa Mauresque ». Construite en 1902, cette bâtisse est d'un genre architectural lié aux Berbères Maures.



La « Villa mauresque », un patrimoine rare

5. Répartition équitable, égalité des chances et lutte contre l'exclusion

Les enjeux DD

Le développement durable vise une société solidaire et équitable. La recherche de l'égalité des chances ainsi que le partage de la prospérité entre tous sont des exigences importantes pour tendre vers le développement durable. L'intégration des minorités et des groupes de population défavorisés dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

1a. Garantie des droits de la personne humaine

Chaque individu a le droit de vivre dans la dignité et le droit à l'épanouissement de sa personnalité. La démocratie, le droit et la diversité culturelle sont garantis.

1b. Limites de la liberté individuelle

L'épanouissement de la personnalité ne doit pas se faire aux dépens de la dignité d'autres personnes appartenant aux générations présentes et à venir.

2c. Lutte contre la pauvreté

Une vie dans la dignité exclut tout état de pauvreté. Chaque individu vivant dans l'indigence bénéficiera de prestations de solidarité adaptées.

4a. Interdiction de toute discrimination

Personne ne doit être victime de discrimination en raison de ses qualités visibles ou invisibles.

4b. Egalité des chances et répartition équitable

Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.

4c. Intégration des défavorisés

L'intégration des groupes de population ou de régions défavorisées dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée.

5a. Compréhension entre les personnes et les cultures

Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

6b. Promotion de la paix et de la démocratie

La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Aménagements favorisant la mobilité des personnes handicapées

Les personnes à mobilité réduite rencontrent des obstacles à leur déplacement dans la vie quotidienne (accès aux bâtiments, trottoirs, seuils...). Grâce à divers aménagements réalisés lors de rénovations ou de transformations, certains d'entre eux ont été levés dans la commune de Thônex. L'obligation de faciliter le déplacement des personnes handicapées est effective pour tous les nouveaux bâtiments.

Audit des bâtiments communaux

Une évaluation des conditions requises pour le déplacement des personnes handicapées a été réalisée par l'association Handicap Architecture Urbanisme (HAU) en 2008. Les recommandations émises sont prises en compte;

Aménagements pour personnes handicapées

- places de parc « réservées aux handicapés » (ex. au nouveau centre commercial);
- trottoirs correctement abaissés pour le passage des chaises roulantes et des poussettes;
- accès facilité aux principaux lieux publics: des aménagements ont été effectués notamment pour l'accès des handicapés à la salle des fêtes, aux écoles, à la piscine et au Centre sportif Sous-Moulin. Par ailleurs, une rampe d'accès à la mairie est prévue dans le cadre du réaménagement de l'esplanade en 2015.



Rampe d'accès à la Maison des quartiers

2 Lutte contre la pauvreté

La pauvreté est un fléau à l'échelle mondiale. Elle est source de maladie et de mort; elle détruit les aspirations légitimes de milliers de personnes en limitant leurs capacités à prendre une part active au développement d'une communauté, que ce soit aux niveaux local, régional, national ou international. Bien que la Suisse soit un pays riche, la pauvreté (Quart monde) est aussi présente à Thônex, même si elle n'est pas toujours visible.

Le Centre d'action sociale de Trois-Chêne (CAS)

Le CAS des Trois-Chêne offre une aide sociale individuelle aux citoyens genevois et confédérés ainsi qu'aux étrangers, réfugiés statutaires et apatrides séjournant sur le territoire des trois communes à l'exception des rentiers AVS-AI et des personnes ayant droit au Revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS), c'est à dire les chômeurs en fin de droit.

Composé d'un service d'accueil et d'unités travaillant en interdisciplinarité, il dispense les prestations suivantes:

- aide et soins à domicile;
- action sociale individuelle;
- consultations gratuites pour les parents de jeunes enfants;

- prestations sociales communales;
- permanence de soins ambulatoires.

L'aide sociale individuelle comprend selon les cas:

- a) une aide financière lorsqu'une personne ne peut subvenir par ses propres moyens à son entretien ou à celui des membres de sa famille qui partagent son domicile;
- b) une prise en charge des frais de placement dans les familles ou dans des établissements d'accueil;
- c) un accompagnement social qui recouvre les activités de prévention, d'information, d'orientation et de conseil.

L'aide financière intervient après que toutes les autres possibilités de revenu – dont le droit à une ou des assurances sociales – sont épuisées. Elle peut être accordée en complément lorsque les revenus du ménage sont insuffisants en regard des barèmes. Dans ce cas, des aides complémentaires leur sont allouées ainsi que des allocations et des colis de Noël. Par ailleurs, certaines subventions ciblées sont accordées (ex. frais de déplacements en taxi pour personnes nécessiteuses, occupation d'un appartement médico-social).

Le service social de la commune

Une aide financière ponctuelle (paiement d'une prime d'assurance, d'une facture SIG etc.) est attribuée par le service social de la commune, après un refus de prise en charge du CAS, sous certaines conditions et sur dossier.

6. Renforcement de la cohésion sociale

Les enjeux DD

La cohésion sociale favorise les synergies entre les divers organismes à vocation sociale et la population concernée et améliore la qualité de la vie sociétale dans la mesure où les relations sont vécues positivement par les individus. Elle traduit un état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre les individus et la conscience collective.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

3a. Satisfaction et bonheur

Les possibilités pour les générations présentes et à venir de mener une existence satisfaisante et de trouver le bonheur doivent être préservées et favorisées.

4c. Intégration des défavorisés

L'intégration des groupes de population ou de régions défavorisées dans la vie économique, sociale, culturelle et politique doit être encouragée.

5a. Compréhension entre les personnes et les cultures

Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

5b. Participation sociale et politique

La participation sociale et politique doit être encouragée.

6b Promotion de la paix et de la démocratie

La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.

7a. Développement du capital humain

Le savoir collectif et l'héritage socio-culturel doivent être encouragés et enrichis durablement.

7c. Encouragement à la capacité d'apprendre

La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.

7d. Environnement favorable aux enfants

Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.



Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Promotion des contacts intergénérationnels

Les activités de nombreux établissements et diverses actions réalisées par la commune sont dédiées aux habitants, particulièrement aux jeunes, aux aînés, aux personnes isolées ou en difficulté, en favorisant les échanges qu'ils peuvent développer entre eux.

Maison des quartiers

La Maison des quartiers de Thônex est un centre de loisirs et de rencontres « où tous les âges, toutes les passions ou encore toutes les activités se mélangent... Que l'on aime le skate, le jazz, le disco, les bricolages, les films, les sorties, les repas ou encore tout simplement être en bonne compagnie, une fois de plus, vous vous sentirez comme un poisson dans l'eau. Une équipe composée de cinq animatrices/animateurs et huit monitrices/moniteurs vous attend avec impatience. »

Espace de vie Infantine (EVE Chapelly)

Situé dans un immeuble d'appartements bénéficiant d'un encadrement médico-social, il favorise la rencontre entre enfants et personnes âgées.

Ludothèque

Organisation de soirées et de jeux.

Cadeau de Noël

La municipalité offre des cornets de Noël aux aînés et un cornet de friandises confectionné par une personne en recherche d'emploi aux enfants de toutes les écoles de la commune.

Subventionnement des déplacements dans la commune jumelle Graveson

Libération des concierges pour accompagner les élèves en classes vertes et en camps de ski (5 jours/an)

Cette action permet d'améliorer les contacts entre les élèves et les concierges des écoles primaires dans un cadre informel.

2 Création d'un service de la cohésion sociale

Le service de la cohésion sociale s'adresse à tous les habitants de Thônex afin de les aider dans certaines démarches administratives et, le cas échéant, de les orienter vers les services compétents. Il collabore étroitement avec le Centre d'Action Sociale des Trois-Chêne et peut apporter une aide financière ponctuelle au regard de la situation si ce dernier ne peut intervenir. Soumises à certaines conditions, les prestations proposées englobent les allocations occasionnelles, les allocations mensuelles, la remise de cotisations AVS/AI/APG, les camps d'école et les colonies de vacances.



Maison des quartiers



3 Soutien à « Action Trois-Chêne pour l'Emploi »

L'intégration et la socialisation passent notamment par la réinsertion des personnes dans le monde du travail. La commune de Thônex a mis sur pied avec les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougerie une permanence pour l'emploi. Celle-ci est ouverte aux habitants des communes des Trois-Chêne ainsi qu'à ceux des communes d'Anières, Cologny, Jussy, Meinier, Puplinge, Presinge et Vandœuvres. Elle apporte son soutien aux demandeurs d'emploi pour les aider dans leur recherche d'un poste de travail (conseils, préparation d'un CV, manière d'aborder un employeur potentiel, etc.).

4 Proposition de jobs d'été pour les jeunes

Une cinquantaine de jobs temporaires sont proposés par la commune au cours des vacances scolaires au sein de l'administration communale. Des « petits jobs » permettent aussi à des jeunes de contribuer activement à la réussite des fêtes publiques (montage-démontage d'équipement, gestion des déchets, etc.).

5 Le « Réseau Trois-Chêne »

Le « Réseau Trois-Chêne » est composé de professionnels du domaine social. Il coordonne les actions entre les différents partenaires sociaux des trois communes (TSHM, cycles d'orientation et collèges, centres de loisirs et maisons de quartier, Action Trois-Chêne pour l'emploi ou encore CAS). Il contribue à la diffusion de l'information.

6 Actions envers les aînés

Afin de développer et renforcer les relations entre les aînés de la commune, la municipalité organise à leur intention de nombreuses activités: lotos, conférences, séances de cinéma, invitations à voir la Revue genevoise, sortie biennale, repas avec spectacle ainsi que diverses manifestations. Elle organise chaque année aussi des voyages d'une semaine dans la ville jumelle Graveson ou vers d'autres destinations (Bretagne, Bordeaux, Normandie, Alsace, Toscane, cure en centre thermal en Suisse, etc.). Ces voyages sont accompagnés par des magistrats, des élus et/ou du personnel communal. Environ 300 personnes y participent. L'association privée « Aînés solidaires » complète l'offre qui est faite par la commune en proposant des activités dans divers domaines tels que le social (bénévolat), le sport et la santé (marche, ski), les divertissements et loisirs (couture, thés dansants), la culture, etc. ainsi qu'une aide administrative.

7 Création de postes de travailleurs sociaux hors mur (TSHM)

La commune de Thônex a la charge de 2 des 6 Travailleurs Sociaux Hors Murs (TSHM) des Trois-Chêne dont le travail est géré par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Leur principale mission est d'aller à la rencontre des jeunes de 12 à 25 ans afin de répondre à leurs besoins et demandes sociales, notamment de les aider dans les démarches administratives qu'ils doivent effectuer, quelle que soit la problématique rencontrée. Le suivi peut être individualisé quand un jeune est particulièrement en difficulté. Ces personnes effectuent un travail de médiation, d'animation et de soutien en coordination avec le Centre d'action sociale (CAS) des Trois-Chêne. En construisant et entretenant une relation de confiance, ces travailleurs sociaux jouent un rôle majeur dans la restauration du lien social dans les quartiers. Ils développent la prévention et instaurent le dialogue, améliorent la convivialité, initient et stimulent des actions collectives et communautaires, proposent des pistes aux jeunes en rupture.

8 Mise à disposition de Correspondants de nuit

Les Correspondants de nuit de Thônex (CNDT) sont présents sur le terrain. Certifiés en médiation sociale, ils sont à disposition de tout habitant ou partenaire des quartiers. Au nombre de cinq actuellement, leur mission est principalement de prévenir les incivilités (nuisances sonores, conflits de voisinage, dégradations volontaires etc.) et les comportements illicites par l'écoute, l'information et la recherche de solutions négociées, respectueuses des personnes et de leurs divers intérêts.

9 Animation parascolaire

L'encadrement des enfants et des activités surveillées sont assurées par le GIAP, Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire. Ce groupement assure la gestion du parascolaire à Genève depuis 1994. L'interaction avec les communes permet de pratiquer une politique de proximité, de répondre de manière différenciée aux besoins exprimés par les collectivités locales et d'ajuster l'offre à la demande.

10 Promotion de la participation sociale et politique

Ateliers du développement durable

A travers la mise en place en 2007-2008 des « Ateliers du développement durable », Thônex montre sa volonté d'intégrer ses habitants à la réflexion pour un développement durable de la commune. Cette démarche permet à chacun de faire valoir sa voix en exprimant ses préoccupations, en donnant son avis et en proposant des solutions concrètes sur des thématiques prioritaires de la commune, dans les domaines de l'environnement, de l'économie et du social. Ces ateliers se tiennent annuellement en mettant à chaque fois en avant un thème particulier.

Parlement des jeunes

La commune de Thônex encourage l'engagement social et politique des jeunes en apportant une aide financière au Parlement des jeunes qui leur permet d'exprimer leurs idées, de proposer des projets et d'en permettre la réalisation.



Soirée des aînés (2013)



Voyage des aînés (juin 2013 Bretagne)

7. Solidarité internationale

Les enjeux DD

A l'échelle planétaire, les différences entre les pays sont considérables en matière de ressources et de conditions de vie des populations. La coopération au développement et l'aide humanitaire sont les fondements de la politique de solidarité de la Confédération, des cantons et des communes. Dans les recommandations que l'ONU adresse aux entités politiques, il est stipulé qu'elles devraient consacrer 0,7% de leur budget de fonctionnement au co-financement de projets concrets d'aide au développement (Nord-Sud). Pour Thônex, ce budget s'élevait à 0.38% en 2013.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

4b. Egalité des chances et répartition équitable

Chaque individu doit avoir les mêmes droits et les mêmes chances. Il s'agit de viser une répartition plus équitable des ressources conduisant au bien-être.

5a. Compréhension entre les personnes et les cultures

Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

6a. Coopération au développement

Dans les pays en développement et en transition, la promotion du développement durable passe par la lutte contre la pauvreté. Le soutien apporté doit prioritairement bénéficier aux pays en développement, régions et groupes de population les plus pauvres.

6b. Promotion de la paix et de la démocratie

La coexistence pacifique des peuples et des nations, le respect des droits humains et des structures démocratiques doivent être encouragés.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Subventions

Des aides financières sont accordées à des fondations pour des actions humanitaires (ex. Association ETRE-TIBET, Association Go Sénégal, un orphelinat à Haïti, etc.).

2 Mobilisations ponctuelles en cas de catastrophes

Suite aux séismes en Haïti (2010), la commune de Thônex s'est mobilisée pour venir en aide aux sinistrés, ce qui a permis de réunir Fr. 30 000.- destinés à contribuer à la couverture des besoins d'urgence et Fr. 58 000.- pour financer la reconstruction d'une école. Une collecte auprès de la population a également permis de récolter du matériel scolaire. L'opération a été conduite en collaboration avec l'Association thônésienne des amis d'Haïti, qui a coordonné l'aide financière sur place et acheminé le matériel. Le Conseil administratif a également versé un montant de Fr. 5 000.- à Caritas, au profit des sinistrés du Chili, eux aussi victimes d'un séisme (2010), Fr. 20 000.- pour les sinistrés du séisme en Italie en 2009 et Fr. 10 000.- pour le séisme au Japon en 2011.

3 Sensibilisation des écoliers

Dans le cadre du programme « Robin des Watts » initié par l'association Terragir et appliqué dans l'ensemble des quatre écoles (Pont-Bochet, Marcelly, Bois-des-Arts et Adrien-Jeandin), un effort particulier est consenti pour sensibiliser les écoliers aux déperditions énergétiques et aux problèmes d'accessibilité à l'énergie dans les pays en voie de développement. Les enfants découvrent ce que représente une participation concrète à la solidarité internationale en faisant profiter les enfants du Sud des économies réalisées dans leur école (les économies relevées oscillent entre 11 et 17 %, soit une économie annuelle de près de Fr. 30 000.-). Ainsi, le montant correspondant aux économies d'énergie effectuées dans le cadre de ce programme a-t-il été utilisé pour développer des projets au Burkina Faso (éclairage de quatre salles de classe d'une école et chauffe-eau dans une maternité) et au Pérou (toilette sèche, chauffe-eaux solaires, isolation thermique des salles de classe d'une école).

Cette action est reconduite annuellement et a dernièrement fait l'objet d'un film tourné dans les pays concernés soutenu par la commune. Des projections destinées aux enfants de Thônex ayant participé au programme ainsi qu'à la Ville de Genève ont été organisées.



L'école de Boumin au Burkina Faso après rénovation et installation du panneau photovoltaïque

8. Promotion de l'esprit « développement durable »

Les enjeux DD

Le développement durable ne se décrète pas, il se construit avec l'aide de tous les acteurs de la société. Il implique un changement de nos modes de production et de consommation et un comportement responsable en matières économique, sociale et environnementale.

Principes du développement durable de la Confédération (Monet)

5a. Compréhension entre les personnes et les cultures

Compte tenu du fait que le fonctionnement et la survie de la société dépendent essentiellement de la solidarité existant entre ses membres, il faut encourager les échanges et la compréhension entre les individus et les groupes.

5b. Participation sociale et politique

La participation sociale et politique doit être encouragée.

7a. Développement du capital humain

Le savoir collectif et l'héritage socio-culturel doivent être encouragés et enrichis durablement.

7b. Liberté d'opinion et liberté de l'information

La libre circulation de l'information, la liberté d'opinion et d'expression sont garanties.

7c. Encouragement à la capacité d'apprendre

La capacité à communiquer et à traiter des informations doit être encouragée.

7d. Environnement favorable aux enfants

Les enfants et les jeunes notamment doivent pouvoir vivre dans un environnement ouvert, motivant, qui leur offre des perspectives d'avenir.

8. Ordre économique au service du bien commun

Le système économique doit satisfaire véritablement et efficacement les besoins de l'individu et de la société. L'ordre économique doit être aménagé de manière à encourager l'initiative individuelle, mais aussi à mettre l'intérêt personnel au service du bien commun, de telle sorte que le bien-être des générations présentes et futures soit assuré.

Principales mesures concrètes mises en œuvre

1 Actions d'information et de sensibilisation

Plusieurs médias fournissent des informations de sensibilisation à l'environnement et au développement durable et des actions ponctuelles sont organisées :

Le journal « Le Chênois »

Fondé en 1915, le Journal « Le Chênois », organe officiel des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, paraît sept fois par année. Il présente diverses informations relatives aux activités et manifestations qui ont eu lieu ou à venir dans les communes ainsi que des dossiers d'information. Il est distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres par La Poste.

L'annuaire des informations communales

Document pratique offrant des services et fournissant des informations et recommandations utiles à la vie quotidienne des habitants. Il est édité en septembre et distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres par La Poste.

Le site internet

Un espace « Agenda 21 » est réservé et directement accessible sur le site internet de la commune www.thonex.ch.

La journée des concierges

Tous les concierges de la commune et représentants de régies sont invités à participer à une journée annuelle d'information sur divers thèmes (tri des déchets, mesures de sécurité et prévention).

Le guide de visites pédagogiques

Dans le cadre de son Agenda 21, un guide réservé aux enseignants des écoles de la commune (primaires et CO du Foron) a été édité. Ce guide accessible sur le site internet de la commune présente un répertoire des lieux et ressources pédagogique pour la promotion du développement durable.

Le marché hebdomadaire

Un marché de produits frais et de proximité est ouvert sur la place Graveson.

L'édition d'un Guide « Le développement durable au détour du chemin. Trois-Chêne »

Un guide de promenades didactiques, co-financé par les communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex et l'ASDD propose deux itinéraires de balade à travers les Trois-Chêne – « Seymaz urbaine » et « Seymaz sauvage » – permettant de « voir » et découvrir les communes sous un autre angle, celui du développement durable. Il peut être commandé et est aussi en vente à la mairie.

L'inauguration officielle du guide « Le développement durable au détour du chemin. Trois-Chêne »

Une journée d'information et de sensibilisation au développement durable a été organisée par les trois communes partenaires à l'occasion de l'inauguration officielle de ce guide. Environ 130 personnes ont participé à cette journée placée sous le signe de la convivialité.



Conclusion/Perspectives

La commune de Thônex porte une attention soutenue à la notion de développement durable dès 2004 en faisant réaliser un bilan communal de durabilité dans les domaines de l'environnement, du social et de l'économie. Sur la base de ces résultats, elle organise une démarche participative structurée associant les associations locales et groupes politiques lors d'une large consultation. Celle-ci a abouti à un « Plan d'actions Agenda 21 2006-2010 ».

Les dix axes d'actions prioritaires retenus par le Conseil municipal ont été formalisés sous la forme de fiches d'actions. Ces dernières ont mis en évidence les préoccupations et souhaits des thônésiens en matière

- a) de protection de l'environnement afin que sa qualité garantisse à long terme santé et bien-être des individus;
- b) de cohésion sociale pour qu'elle soit plus solidaire; et
- c) d'efficacité économique pour satisfaire les besoins individuels et collectifs tout en respectant les préceptes du développement durable.

En dix ans, la municipalité a mis en application la majorité d'entre elles, répondant ainsi aux souhaits des thônésiens de s'engager résolument vers un développement durable. La commune poursuit la mise en pratique des actions validées par le Conseil municipal qu'elle n'a pu réaliser à ce jour faute de moyens (financiers, en personnel) à disposition.

Outre la mise en place d'un Agenda 21 et l'élaboration de fiches d'actions, il apparaît ainsi que le processus engagé par Thônex a surtout permis de développer un état d'esprit qui guide la politique présente et future de la commune.

Le succès de la démarche réside ainsi non seulement dans ses réalisations, mais surtout dans sa capacité à s'engager dans un processus d'amélioration continue qui va bien au-delà de l'exécution des actions proposées. C'est par l'intégration de bonnes pratiques et par une politique participative et tournée vers l'avenir, que Thônex montre ici sa volonté et sa détermination à offrir à ses habitants un lieu de vie respectueux de l'environnement et de l'humain, pour les générations présentes et futures.

Pour en savoir plus

- Commune de Thônex. **Rapport d'activité 1/2 législature 2007-2009**
- Commune de Thônex. **Rapport d'activité 1/2 législature 2009-2011**
- Commune de Thônex (2011). **Bilan Agenda 21**
- Etat de Genève (2015). **Agenda 21 pour Genève. Rapport d'évaluation sur la mise en œuvre de la stratégie en vue d'un développement durable 2011-2014**. Service cantonal du développement durable, Département présidentiel, 47 pages
- MANECO (2005). **Bilan de durabilité 2004 – Commune de Thônex**. Bureau d'études et de gestion de l'environnement, 41 pages
- Merle R., Lachavanne J.-B. & R. Juge (2013). **Guide « Le développement durable au détour du chemin – Trois-Chêne »**, 72 pages
- Site internet de Thônex: www.thonex.ch
- Site internet de l'ASDD: www.genevedurable.ch
- Office fédéral de la statistique. Thèmes / 21 – Développement durable / Système d'indicateurs MONET / Indicateurs et principes. www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/02/01.html



Les auteurs remercient Pascal Uehlinger, maire, François Fortuna, responsable du projet, ainsi que les autres responsables des services de la commune de Thônex de leur avoir fourni les informations relatives aux actions Développement Durable mises en place par la commune.

Crédits iconographiques

Mairie de Thônex, couverture, pp. 2, 5, 7, 8, 9 (bas), 10, 11, 13, 14, 17, 18 (haut), (milieu, droite) et (bas, gauche), 20, 21, 22 (droite), 23, 24 (haut, droite), 25, 27, 28 (gauche), 32

Etat de Genève, pp. 3, 9 (haut)

Vision Durable Sàrl, p. 6

© Albertine, p. 12

© Carole Théraulaz, pp. 18 (milieu, gauche), 23

Google Map, p. 19

Ricardo Garcia Sanchez, pp. 22 (gauche), 24 (bas, droite)

© Aida Agic Noel, pp. 18 (bas, droite), 24 (haut, gauche)

Johann Staffelbach, p. 28 (droite)

Eliane Longet/Graine de Baobab, p. 29

Terragir, p. 29 (logos)

ASDD, p. 30

Brochure éditée par la commune de Thônex (mars 2015)
et distribuée dans tous les ménages de la commune

Rédaction

ASDD (Agathe Schutzlé, Jean-Bernard Lachavanne, Raphaëlle Juge)

Mise en pages

Hans Christian Weidmann

Impression

Imprimerie Genevoise sur papier recyclé

